COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Procès- Verbal du conseil municipal
du 3 février 2026

Présents : GUYETANT Mélanie, GRAPPE Bernadette, CHEVALIER François, FRANCOIS Marine, JARNO Pascal, BRUILLOT Maxime, JACQUIN Thibault, DURANTON Jacques, CLERGET Sébastien, BAUDURET Matthieu.

Excusés : BULONE Géraldine (pouvoir à François CHEVALIER), BRETON Nicolas (pouvoir à Jacques DURANTON), DE JACQUELOT Rodolphe (pouvoir à Matthieu BAUDURET).

Mme GRAPPE Bernadette a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal précédent.
- ✓ Vote CFU, affectation des résultats
- ✓ Augmentation des taux de fiscalité locale
- ✓ Délibération instaurant le télétravail
- ✓ Programme forestier 2026
- ✓ Achat de parcelles boisées
- ✓ Devis Assainissement : Assistance technique et bilan 24 heures 2026
- ✓ OGS : Convention tripartite sur l'étude d'aménagement des parkings
- ✓ Exploitation de parcelles à ILAY (CEN)
- ✓ Location de parcelles agricoles
- ✓ Point sur les procédures d'expulsion en cours
- ✓ Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025.

2. Approbation des Compte Financier Unique (CFU) et affectation des résultats 2025 :

Le Conseil Municipal approuve les comptes financiers uniques des 2 budgets qui s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNAL (à l'unanimité)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
Excédent Reporté		82 960.01	91 689.65	
Opérations 2025	727 867.03	932 600.85	85 703.39	162 102.35
TOTAUX	**727 867.03**	**1 015 560.96**	**177 393.04**	**162 102.35**
Résultat de clôture		**287 693.83**	**15 290.69**	

Excédent global : 272 403.14

BUDGET ASSAINISSEMENT (à l'unanimité moins 2 abstentions)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
Excédent Reporté		52 588.82		12 021.73
Opérations 2025	23 443.27	47 744.71	5 420.04	10 477.11
TOTAUX	**23 443.27**	**100 333.53**	**5 420.04**	**22 498.84**
Résultat de clôture		**76 890.26**		**17 078.80**

Excédent global : 93 969.06

- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats du budget Assainissement en report et ceux du budget Communal en investissement pour combler le déficit, le reste en report en fonctionnement.

3. Discussion sur les taux de fiscalité locale 2026

Mme Le maire introduit une discussion sur l'opportunité d'augmenter les taux de fiscalité locale pour le budget 2026, qui sera voté le 3 mars. Une simulation du Trésor Public, basée sur les chiffres de 2025, est présentée. Elle montre qu'une augmentation de 1% des taux générerait environ 4 000 € de recettes supplémentaires, tandis qu'un maintien à taux constant rapporterait environ 2 000 € de plus grâce à la revalorisation des bases. Il est donc décidé de monter le budget primitif avec une hypothèse de taux constants. La décision finale sera prise ultérieurement.

4. Instauration du télétravail

Mme Le maire présente la délibération type proposée par le Centre de gestion visant à régulariser la situation de télétravail des agents. A l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération visant à instaurer et encadrer le recours au télétravail pour les agents de la collectivité pas d'allocation forfaitaire versée).

5. Programme forestier 2026

La proposition pour 2026, élaborée par l'ONF, est présentée au conseil pour validation de l'enveloppe budgétaire. Le programme 2026 s'articule autour de plusieurs axes :
- Travaux sylvicoles sur 4 parcelles (107, 109, 110, 137)
- Travaux sylvicoles subventionnables (projet Sylvact) sur 2 parcelles pour 17 680 €. Une subvention de 50% est espérée.
- Travaux de maintenance (limites de parcelles).

Le conseil municipal valide une enveloppe budgétaire de 35 000 € (avant subventions) pour le programme de travaux forestiers 2026. Il autorise le lancement d'un appel d'offres pour les travaux sylvicoles sur les quatre premières parcelles et l'entretien parcellaire. La décision sur les travaux subventionnables est reportée.

5. Achat de parcelles boisées

✓ Réexamen de la préemption sur des parcelles à Ilay : Le conseil revient sur une décision du 27 novembre 2025 où la commune avait exercé son droit de préemption sur les parcelles A490, ZB111 et ZB 113 que M. PROST Julien souhaitait acquérir. L'intérêt initial pour la commune résidait dans l'acquisition de la parcelle ZB 113, qui aurait pu faciliter l'exploitation d'une parcelle communale voisine (la 46). Cependant, un nouvel échange avec l'ONF a minimisé cet intérêt. Le conseil municipal décide de retirer son droit de préemption sur le lot de trois parcelles. En contrepartie, la commune demandera l'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle ZB113.

✓ Proposition d'achat de parcelles de l'indivision Pernod : la commune a reçu une proposition de vente pour trois parcelles boisées (ZK28, ZK42, ZK222) pour un montant total avoisinant 20 000 €. Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur l'offre d'achat des parcelles de l'indivision Pernod et de transmettre le dossier à la future équipe municipale, car l'engagement financier est jugé trop important pour être décidé par un conseil en fin de mandat. (Unanimité sauf 2 voix pour l'achat).

6. Assistance technique pour l'assainissement

Deux devis sont présentés pour le suivi du système d'assainissement : Un devis de 1 200 € pour la mission d'appui et de suivi du département et un devis de 881 € HT de LDA 39 pour le "bilan 24 heures" (analyses des rejets). A l'unanimité, le conseil municipal approuve les deux devis pour un montant total de 1 200 € TTC et 881 € HT.

7. Projet Grand Site de France : Étude des parkings

Ce sujet concerne une proposition de partenariat avec la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté (Terre d'Emeraude) dans le cadre du projet "Grand Site de France". La proposition porte sur la réalisation d'une étude de sol et d'un relevé topographique mutualisés pour quatre parkings, dont deux sur la commune.
Mme Le maire explique le montage : Terre d'Émeraude avancerait les frais de l'étude (estimés à 9 500 € pour les deux parkings de la commune). Si la commune décide par la suite de ne pas poursuivre le partenariat pour les travaux d'aménagement, elle devra rembourser cette somme.
Les avis sont partagés car l'étude sera de toute façon nécessaire si la commune veut aménager les parkings, même seule. La mutualisation permet d'optimiser les coûts. Ne pas participer maintenant pourrait être perçu comme un blocage et compliquer les relations futures. A l'inverse, des conseillers expriment leur attachement au caractère "nature" des parkings actuels et leur scepticisme quant à la pertinence de les rendre payants.

Le conseil municipal refuse, par 6 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention, la proposition de partenariat avec Terre d'Émeraude Communauté pour la réalisation de l'étude de sol et topographique des parkings. Cet avis sera transmis au conseil communautaire de La Grandvallière, qui prendra la décision finale.

8. Gestion des parcelles communales en zone humide

La commune, en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel, gère 13 hectares de parcelles en milieu humide. Constatant que certaines parcelles ne sont plus pâturées depuis plusieurs années malgré les investissements d'entretien, il est décidé de lancer un appel à candidatures pour trouver de nouveaux exploitants.
La question soumise au conseil est la proposition de la chargée de mission du Conservatoire d'Espace Naturel d'accorder une gratuité de deux ans aux nouveaux exploitants, avec pour objectif : Inciter les agriculteurs à tester ces parcelles spécifiques et permettre à la commune et au Conservatoire d'Espace Naturel d'évaluer le sérieux de l'exploitant sur deux cycles annuels avant de signer une convention pluriannuelle.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition d'offrir une gratuité de deux ans aux nouveaux exploitants qui seront sélectionnés via l'appel à candidatures effectué par le CEN.

9. Location de parcelles agricoles

✓ Fixation du loyer pour deux parcelles (ZI1 et ZI2, environ 2 hectares) destinées à un projet de création d'activité (poules pondeuses) par Mme Sonia Carrey.
Le conseil municipal fixe le loyer des parcelles ZI1 et ZI2, d'une superficie totale de 2 hectares, à 50 € par hectare et par an, soit un loyer annuel total d'environ 100 € et ce en soutien à une nouvelle activité économique sur la commune, tout en formalisant une location à un prix jugé raisonnable par la majorité.

✓ Demande de location de Mme Siffert et M. Colin : Suite à la résiliation de leur bail précédent (qui incluait les parcelles ZI1 et ZI2), ces administrés demandent à pouvoir continuer de louer la parcelle restante, cadastrée ZH 12, d'une superficie de 33 ares.
Sur la base du tarif précédemment décidé, le conseil municipal accepte de leur louer la parcelle ZH 12 pour un montant annuel de 15 €.

10. Questions diverses

- **Procédures d'expulsion en cours :** Un point est fait sur deux dossiers de loyers impayés. Les dettes s'élèvent à 8 047 € et 2 899 €. Une audience au tribunal est fixée au 6 mars.

- **Voyage scolaire :** L'école de Saint-Laurent-En-Gdx demande une participation pour le voyage scolaire de trois enfants de la commune, dont deux en classe ULIS. Le conseil décide de participer à hauteur d'un tiers du coût (soit 64 € par enfant) pour les deux enfants scolarisés en classe ULIS, soit un total de 128 €.

- **Vente à emporter :** Un mail de M. M. Yann Janin a été reçu concernant un projet de vente de hot-dogs sur sa propriété. Il est décidé de lui répondre que le dossier nécessite plus de précisions et sera étudié par la future équipe municipale.

- **Fête du 14 juillet :** L'association Nature et Patrimoine informe avoir réservé le DJ pour le 13 juillet 2026, date retenue pour le feu d'artifice. Le conseil en prend acte.

- **Erreur de facturation cantine :** Le maire informe le conseil qu'une erreur de paramétrage a conduit à facturer les repas de cantine 4,51 € au lieu de 5,01 € depuis septembre. Le tarif correct sera rétabli après les vacances de février. Il n'y aura pas de rattrapage.

- **Autres informations :** Un point est fait sur le refus de la commune d'Entre-Deux-Monts de participer aux frais de déneigement, une demande de location de salle pour des cours de yoga (mise en attente), et la présélection de la commune à un appel à projet pour la végétalisation de la cour d'école.

- **Élections :** Mme Le maire demande aux conseillers de se rendre disponibles pour la tenue du bureau de vote le 15 mars.